Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601238-20251211-2025_12_02-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le Jeudi 11 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12 **Nombre de votants : 15**

Procurations : 3

Présents : Arnaud RICHARD - Hélène ZEITOUN – François HERVIEUX - Karine RICHARD – Yvonnick BOULHO – Pierre CLERICE – Julien THIBOULT – Hélène LANN-CORRE – Grégory MORICE - Anita GUILLEMIN – Philippe BODARD ;

Procurations : Meddhi CALON à Morgane RETHO – Gaëlle ROLLIN à François HERVIEUX
Yoann SANTERRE à Arnaud RICHARD
Absents excusés : Fabienne DAUPHAS – Catherine CASTAGNET – Soazic HAMON – Kurt DUFAYS
Secrétaire de séance : Grégory MORICE

****

2025_12_02_ADMINISTRATION GENERALE_CONTRAT D'ABONNEMENT DES LOGICIELS INFINITY

Madame le Maire indique avoir reçu une proposition de renouvellement du contrat horizon « logiciels INFINITY » (logiciels de comptabilité, élections, état-civil…) pour un montant annuel de 5 328.88 € HT soit 6 394.65 € TTC. Ce contrat s'établit pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2025.

Pour mémoire, en 2025, le montant annuel était de 5 179.32 € HT et 6 215.18 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et à l'unanimité décide de :

RENOUVELER le contrat « logiciels INFINITY » pour une durée d'un an avec un abonnement annuel de 5 328.88 € HT.

AUTORISER le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette présente décision.

Vote de l'assemblée : unanimité

Pour extrait conforme,

M. Grégory MORICE,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie Malansac 56 Morbihan